

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
  - Ou des sommes assignées & payées à l'école?
  - Fondations?
  - Caisse communales?
  - Biens d'église?
  - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
  - De biens-fonds?
  - Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Treize sacs de Graine,

De Seigle en argent, quatre sacs de froment, bois de  
M. p. de la sacristie, deux Char de paille & cinq  
Char de bois à la grande au local d'habitation,

On ne paye au Chateau de Saumainville,  
dit au Village d'Orbe,

Ning en argent,

La Commune ne paye rien,

Ning en aucun,

Ning paye rien,

Ning en argent,

Ning en aucun,

Pour le C. Régent de Cheseaux

( 1 )

## QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

## RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &amp;c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

57  
No. 29

Cheseaux est

Un Village

et est proprement une Commune.

Elle est aussi Baroisse

District d' Echallens

Canton du Léman

La Maison de l'École est au Centre du Village

Le Fimonet et le Chatelard rière Cheseaux

Ne sont éloignés que d'une petite demi heure

Il y a deux Enfants au Fimonet qui fréquentent l'École.

Il y en a quatre ou cinq au Chatelard qui des voisins fréquentent l'École, mais il n'en vient qu'un.

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jus-  
qu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? &  
combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en  
usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment  
sont-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou  
classés?

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent?  
& de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

Crissier est éloigné de Chesaux de 60 Minutes  
de Sullens 30 Minutes, de Bousens 25  
d'Etagnères 25 Minutes, de Morrens 25  
de Romnel 15 Minutes.  
Distance de Romanel à Crissier 30 mi-  
de Crissier à Sullens 30 minutes de Sullens  
à Bousens 15 Minutes,  
de Bousens à Etagnères 20 Mi-  
d'Etagnères à Morrens 15 Minutes.

{ La Religion, l'écriture, l'arithmétique  
et la Musique

{ On tient régulièrement deux écoles par jour  
en été et en hiver, hors les samedis qu'on  
en tient qu'une et point si le Regt. a à faire  
au Marché de Lausanne.

{ Le Vieil et le Nouveau Testament, le Catéchisme  
d'Orterval retouché pour les écoles de Charité  
de Lausanne et les Catéchismes de l'écriture.

{ Moyennement.

{ Les écoles en hiver sont de 3 à 4 heures le matin  
et de 2 à 3, le après midi, elles ne durent pas  
autant en été parce qu'elles sont beaucoup moins  
fréquentées.

{ Les enfans sont placés par le Regent suivant les progrès  
qu'ils font.

{ Le Régent a été établi jusqu'ici par le Jadis  
seigneur de ce lieu, ensuite de l'examen par  
le Bâtonnier présence la Commune

{ Le Régent est de Cugy District d' Echallens.  
{ Jean François Vaney.

( 3 )

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il insti-  
tuteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit  
sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelqu'autre  
fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquen-  
tent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.  
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à  
ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y  
être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou  
vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'é-  
cole? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à  
l'école, l'instituteur loue-t-il peut-  
être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance  
de l'endroit où se fait l'école.

58

{ Agé de 47 ans.

{ Chargé de 7 enfans et deux de dehors

{ Dès le 1<sup>er</sup> May 1773.

{ Il a été deux ans Elève à l'École de Charité  
de Lausanne.

{ Il travaille à la Campagne, et fait quelques Saies  
de Sauges.

{ En hiver l'école est fréquentée de 55 à 60 Ecoliers  
tant garçons que filles.  
En été très souvent point, je ne sais à quoi attribuer  
ce fatal changement depuis quelques tems, sinon au  
peu de goût et à l'insouciance des pères et mères pour  
l'instruction de leurs enfans.

{ Le Régent jouit d'une Rente et demi de Champ par  
pie, qu'il auroit souhaité de vendre et être estimé  
100 £ la Rente, un Jardin et Chênevier.

{ Ces fonds appartiennent à la Commune

{ Les enfans payent à chacun demi quarteron de  
blé et deux bats, les habitans payent le double

{ Le bâtiment de l'école est vieux

{ Il y a deux Chambres une à plâtrer pied ou le  
Régent demeure et une au dessus où il fait l'école

{ La Commune est chargée de la maintenance  
du bâtiment.

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
  - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
  - c. Fondations?
  - d. Caisses communales?
  - e. Biens d'église?
  - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
  - g. De biens-fonds?
  - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Pension.*  
 Argent 60 l. Bled 4 sacs Vin 0  
 Bois 2 Charbons rendus devant la porte.

*Dixmes &c 0.*  
 Sommes assignées par les Anciens Devoirs en augmentation de la Pension 21 l. 1/2  
 Fondations . . . . . 0  
 De la commune . . . . . 28 = 16  
 Biens d'Eglise . . . . . 0  
 Les pères payent 2 bats par fant et demi quartier de bled 10 l.  
 Fonds ce qui est dit article 13.  
 Lettre a . . . . . 0  
 Capitaux . . . . . 0  
 Total - - - - - 60 "

*Si il étoit possible de convertir ces fonds en une Pension fixe ce seroit le profit de l'école et du Regent, ou que celui-ci est souvent obligé de manquer soit pour semer, pour moissonner, pour soigner et pour battre son grain.*

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

*Oulens.*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

*Un Village.*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

*Une Commune.*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

*Paroisse d'Oulens, Agence de même.*

d. District

*D'Echallens.*

e. Canton

*Levan.*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*2/ Le Village quoi que grand, est très resserré.*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*3/ Oulens seulement.*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? =

*54*  
*BO*